

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 5 septembre 2018

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs, Marc Rivard conseiller et président, Madame Annick Voyer citoyenne, Jean Monfet citoyen, Jean Genest citoyen, Denis Godin citoyen et Julie Vallée fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire.

L'ordre du jour est proposé par : Jean Monfet

- Le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2018 est adopté tel que rédigé;

1. Demande de dérogation mineur pour régulariser une construction de 1993 localisé à 1.94m au lieu de 2m de la ligne latérale;

Une demande est déposée par le propriétaire pour régulariser sa résidence construite en 1993. Suite au certificat de localisation préparé par M. Eric Lortie Arpenteur géomètre la résidence se trouve à 1.94m de la ligne voisine au lieu de 2m tel qu'il était prescrit dans la réglementation. Le comité n'a aucune objection et recommande au conseil d'autorisé cette demande

2. Demande de dérogation mineure pour réduire la marge de recul avant à 5.2m au lieu de 8m

Une demande est déposée pour la réduction de la marge de recul avant d'une future construction. En raison de la coulée à l'arrière du terrain le propriétaire demande que la marge avant soit réduite à 5.2m au lieu de 8m. Il faut noter que le voisin se localise à 7.83m donc ne respecte pas non plus cette marge. La résidence sera la dernière de la rue. Le comité n'est pas favorable à cette demande considérant qu'il s'agit d'une nouvelle construction et qu'il y a

possibilité de respecter la réglementation. Toutefois, ils sont d'accord à recommander au conseil une marge de recul à 6m au lieu de 8m.

3. Varia

- Levée de l'assemblée proposée par Denis Godin à 19h30

Président

Secrétaire